

Maître Emilie BURNIER-FRAMBORET
(Cabinet RIBES & ASSOCIES)
Avocat au Barreau de BONNEVILLE et des Pays du Mont-Blanc
3, rue du Maréchal Leclerc 74300 CLUSES
Tél. : 04.50.98.16.47 – Fax : 04.50.98.30.02 - E-mail : p.ribes@avocats-online.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
En suite de surenchère
en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur
d'un studio avec mezzanine dans une maison mitoyenne en copropriété
dénommée "LA TOUR", sise 235 rue du Bargy 74460 MARNAZ

Adjudication fixée au **jeudi 13 octobre 2022 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74), au Palais de Justice de ladite ville sis 18, quai du Parquet.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente, la vente aura lieu **en un lot** sur la mise à prix de :

DIX NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (19.800,00 €)
FRAIS EN SUS

A la requête de la Société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, (venant aux droits de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE SUD RHONE ALPES AUVERGNE), Société Anonyme au capital de 124.821.703,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 379.502.644, dont le siège social est 26/28, rue de Madrid 75008 PARIS, poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité de droit audit siège, ayant pour avocat Maître Emilie BURNIER-FRAMBORET (Cabinet RIBES et Associés) ; créancier poursuivant et adjudicataire par suite de désertion d'enchères.

En présence de : Madame Gaëlle, Claire DEMOLIS, née le 15 mars 1983 à ANNECY (74), de nationalité française, spécialiste de programmes, demeurant PREM MANSION UNIT 1B – 121 SUKHUMVIT SOI 12 – 10110 BANGKOK (THAILANDE) ayant pour avocat constitué la SARL BALLALOU & ASSOCIES, agissant par Maître Véronique COUDRAY, surenchérisseur.

DESIGNATION

Sur la Commune de MARNAZ (74460), dans une maison mitoyenne en copropriété élevée sur rez-de-chaussée et deux niveaux, dénommée "LA TOUR", sise 235 rue du Bargy, cadastrée

section A sous les n° 7478 (03 a 30 ca) et 7476 (94 ca), pour une contenance totale de 4 a et 24 ca, .

Le lot n° 8 : studio avec mezzanine au deuxième étage, à droite de l'escalier, avec les (10/110èmes) des parties communes générales, comprenant :

- une pièce principale à usage de cuisine – séjour – salon, et une salle d'eau avec WC,
- une petite mezzanine, type alcôve, de petites dimensions et à laquelle on accède à l'aide d'une échelle.

Superficie Loi Carrez : 19,62 m².

Occupation : Il résulte du procès-verbal de description que le bien dont s'agit est occupé par le propriétaire saisi.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation, sans recours contre le vendeur poursuivant la vente.

Syndic : Le propriétaire saisi a déclaré qu'il n'y avait pas de syndic professionnel et que cette fonction était occupée par un des copropriétaires dont il ne connaît pas le nom.

Le tout plus amplement décrit au procès-verbal de description dressé par la SELARL Hélène DIOT, Huissier de Justice à SALLANCHES (74), le 27 octobre 2021.

Le cahier des conditions de vente et le procès-verbal de description peuvent être consultés soit au greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE, soit au cabinet de l'Avocat poursuivant.

ENCHERES

En conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

- au cabinet RIBES et ASSOCIES, Avocats à CLUSES – 74300 - Tél. : 04.50.98.16.47,
- à la SARL BALLALOU & ASSOCIES, Avocats à BONNEVILLE – 741300 - Tél. : 04.50.97.21.34,
- au greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) où le cahier des conditions de la vente est déposé (R.G. n° 22/00026) - Tél. : 04.50.25.48.00.

Fait à CLUSES, le 13 août 2022.